NATIONS UNIES **E**

Conseil économique et social

PROVISOIRE

E/1996/SR.37
11 octobre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Session de fond de 1996

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 37e SÉANCE

tenue au Siège, à New York,
le mercredi 17 juillet 1996, à 10 heures

Président : M. GERVAIS (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT : RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

f) QUESTIONS RELATIVES À LA POPULATION (suite)

h) DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES

QUESTIONS DE COORDINATION (suite)

c) PROGRAMME COMMUN COPARRAINÉ DES NATIONS UNIES SUR LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE ET LE SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE

SOUVERAINETÉ PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATIONALES DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN ET LES AUTRES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS (suite)

La séance est ouverte à 10 h 20.

QUESTIONS RELATIVES À L'ECONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT : RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET QUESTIONS CONNEXES (suite)

f) QUESTIONS RELATIVES À LA POPULATION (suite) (E/1996/25)

Pour Mme BEKELE (Organisation mondiale de la santé), la santé génésique est un élément essentiel de la santé générale. Elle touche en particulier les femmes et a de sérieuses répercussions d'une génération sur l'autre. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) intensifie donc les efforts qu'elle faisait pour encourager la santé génésique et réduire les taux inacceptables de mortalité et de morbidité des mères et des nourrissons, qui résultent avant tout de soins inadéquats durant la grossesse et l'accouchement. Elle lutte également contre les problèmes posés par les maladies transmissibles sexuellement, et notamment le VIH/sida, les mutilations génitales des fillettes et des jeunes femmes et le fait que de larges secteurs de population n'ont pas accès à des méthodes sûres, efficaces et abordables de planification familiale.

La Division de la santé génésique de l'OMS, dont l'activité est axée sur un appui technique dans des domaines tels que la formation, le plaidoyer, l'information, la fixation de normes, le suivi et l'évaluation, collabore avec le Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine, qui est le principal instrument au sein du système des Nations Unies pour les recherches sur la procréation humaine, afin de fournir un meilleur soutien aux pays. La nouvelle structure de programmatique de l'OMS et l'attention accrue portée par l'Organisation à la santé génésique reflètent les préoccupations que la communauté internationale a exprimées dans des tribunes telles que la Conférence internationale sur la population et le développement et la quatrième Conférence des femmes.

Mme SADIK (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)), répondant aux questions posées précédemment par des membres du Conseil, indique que le FNUAP a élargi ses contacts avec d'autres organisations non gouvernementales, des universitaires, des associations parlementaires et autres groupes nationaux, tout en consolidant et développant les bases jetées durant la préparation de la Conférence internationale sur la population et le développement. C'est ainsi qu'il travaille en étroite

collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à la mise au point de bases de données statistiques communes sur les origines des migrations.

Un certain nombre de questions ont été posées au sujet des rapports de travail entre les trois groupes de travail interinstitutions créés à la Conférence du Caire pour en assurer le suivi. La collaboration instaurée est satisfaisante, notamment en ce qui concerne l'élaboration au niveau des pays de méthodes de contrôle de la gestion des programmes. On notera à ce propos qu'il convient de ne pas surcharger les pays de demandes de données qu'il leur est impossible de compiler en raison de leurs capacités nationales limitées ou parce qu'elles sont sans rapport avec leurs programmes de gestion. Il importe davantage que les pays concernés mettent au point leurs systèmes statistiques que les voir satisfaire aux exigences du système des Nations Unies en matière d'établissement de rapports.

En ce qui concerne les indicateurs de la santé génésique, Mme Sadik est décidée à reprendre les consultations au niveau des pays pour déterminer si les indicateurs proposés sont pratiques et appropriés avant de les incorporer aux lignes directrices. D'autres groupes appartenant aux secteurs universitaire et public ont participé à l'effort fait pour mettre au point une série standard d'indicateurs à l'intention des gouvernements et des donateurs bilatéraux.

En ce qui concerne le rôle des groupes de travail et leurs obligations en matière de rapports, il est indispensable de clarifier un certain nombre de points tels celui de savoir à qui ces groupes font rapport et sur quels sujets. Parlant en sa qualité de Présidente de l'Équipe spéciale interorganisations sur l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la quantité excessive de rapports demandés à son groupe ne laisse pas de l'inquiéter. Il faut donc prendre des mesures pour rationaliser le travail des groupes et notamment le nombre des rapports qu'ils sont censés présenter. Mme Sadik s'attend à ce que l'Équipe spéciale qu'elle préside soit dissoute lorsqu'elle aura soumis son rapport, même si elle peut être appelée à se réunir de temps à autre pour répondre aux demandes d'information sur des questions spécifiques émanant d'organismes sur le terrain.

Mme Sadik convient avec le représentant du Japon que le Conseil doit adopter une approche holistique dans les discussions portant sur les stratégies de développement afin que la question des politiques macro-économiques ne soit pas traitée séparément de celle des investissements sociaux et des produits sociaux. La question de la priorité à accorder aux activités de population ou de développement est une fausse question car les programmes de population sont une composante intégrale des activités de développement. Ces programmes devraient mettre l'accent sur le développement plutôt que sur des objectifs monétaires et être réexaminés tous les ans. Les institutions et organismes intéressés devraient aussi être tenus de présenter un seul rapport annuel plutôt qu'une série de rapports à l'intention d'organes différents.

En réponse à la question posée par le représentant de la Côte d'Ivoire au sujet du VIH/sida, Mme Sadik dit que la question des maladies transmissibles sexuellement, et notamment du VIH/sida, est couverte dans les directives de la CIPD.

S'agissant de la division du travail entre les diverses institutions, elle espère que les prochaines directives tiendront compte des atouts et points forts particuliers de chaque organisation.

Il convient de noter enfin que le système des Nations Unies dispose d'une masse prodigieuse d'informations sur des types divers de méthodes et de directives. Les groupes d'études interinstitutions pourraient peut-être jouer un rôle utile en organisant cette information en vue d'en faciliter l'utilisation.

M. CHAMIE (Directeur de la Division de la population au Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques) dit que la Division de la population réévalue actuellement la forme, le contenu et la structure de son programme de travail comme elle a été priée de le faire par la Commission de la population et du développement. Elle a invité à cette fin les membres de la Commission à lui faire des suggestions et fera rapport à cette dernière en février 1997.

Les migrations internationales sont une question complexe étant donné que la relation entre migration et développement dépend de nombre de facteurs différents, y compris l'ampleur des flux de migrations, la durée des périodes en jeu, le niveau de développement économique et social des pays de départ et de destination et les caractéristiques des migrants. L'absence d'informations

pertinentes entrave parfois le travail de la Division et des mesures ont été prises pour faire participer autant d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales que possible à ses programmes.

La Division de la population effectue actuellement des études sur divers aspects du VIH/sida, y compris son impact démographique et en particulier ses effets sur l'Afrique. Elle travaille également en étroite collaboration avec l'ONUSIDA et participe activement à ses efforts pour combattre ce fléau.

D'après Mme SADIK (Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population), les migrations internationales ne sont pas seulement un problème démographique, mais aussi une question qui touche au développement. Bien que la CIPD ait privilégié l'aspect démographique, il est indispensable de prendre en compte tous les aspects économiques, écologiques, politiques et autres du problème.

Répondant à la question soulevée par le Bélarus et la Fédération de Russie, Mme Sadik dit que le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP a décidé de consacrer entre 5 % et 7 % des ressources du Fonds aux pays à économie en transition. Le Fonds est pleinement conscient des problèmes génétiques et environnementaux qui affectent en particulier le Bélarus et il a décidé de financer une étude sur ces questions de concert avec l'OMS. Des travaux de même nature sont entrepris dans les républiques d'Asie centrale.

En réponse aux questions relatives à l'utilisation des directives du Fonds et à leur rapport à la note de stratégie de pays, Mme Sadik admet qu'en plusieurs occasions passées, il n'a pas été donné aux directives la suite voulue. Les choses sont toutefois en train de changer et le FNUAP reçoit de plus en plus des informations en retour positives. Un certain nombre de coordonnateurs résidents ont trouvé ces directives extrêmement utiles et il ne fait pas de doute qu'elles seront un instrument précieux à l'avenir.

Le PRÉSIDENT tient pour entendu que le Conseil souhaite adopter le projet de résolution figurant au chapitre 1, section A, du document E/1996/25 intitulé «Suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement».

Il en est ainsi décidé.

Mme SADIK (Fonds des Nations Unies pour la population) voudrait savoir si le Conseil entend se prononcer sur la question des obligations en matière de

rapports à l'égard des diverses commissions techniques et préciser quel groupe est censé faire rapport à quelle commission.

M. KAHN (Département de la coordination des politiques et du développement durable) dit que le Conseil va débattre prochainement de l'application de la résolution 50/227 sur la restructuration et la réforme du secteur économique et social. Il entend également procéder à des échanges de vues sur l'harmonisation des programmes de travail des commissions techniques. Ces deux questions seront par la suite abordées au cours de consultations informelles.

Le PRÉSIDENT tient pour entendu que le Conseil souhaite adopter le projet de décision figurant au chapitre 1, section B du document E/1996/25 intitulé «Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa vingt-neuvième session et ordre du jour provisoire de la trentième session de la Commission».

Il en est ainsi décidé.

h) DÉCENNIE INTERNATIONALE DE LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES (A/51/186-E/1996/80)

D'après M. ELO (Directeur de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles), présentant le rapport du Secrétaire général sur la Décennie (A/51/186-E/1996/80), il existe de plus en plus de signes indiquant que les gouvernements intègrent la prévention des catastrophes naturelles dans leurs plans nationaux de développement. Cette tendance permet d'espérer que les buts de la Décennie seront atteints. Il importe au plus haut point de promouvoir l'intégration de la prévention des catastrophes naturelles dans les efforts de développement durable et d'en faire un élément constitutif de ces efforts. Il faut à cet effet inclure la Stratégie et le Plan d'action de Yokohama dans les activités menées par la communauté internationale au titre de l'application des plans d'action des séries de conférences internationales qui ont été consacrées dernièrement au développement économique et social et y donner suite. La question de la prévention des catastrophes et de la vulnérabilité de la planète aux risques naturels, écologiques et technologiques doit être fermement incorporée à l'évaluation et à l'examen d'ensemble d'Action 21 qui sera entrepris à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1997.

La prévention des catastrophes dans le cadre des habitats humains et d'une urbanisation viable est un domaine particulier qui appelle une étroite collaboration. La mise en oeuvre du programme adopté à Habitat II à Istanbul et l'application de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama doivent aller de pair afin que les habitats humains, et notamment les villes, soient des lieux plus sûrs au 21e siècle.

Il convient d'affermir et de renforcer la tendance à une prise de conscience accrue de la nécessité de prévenir les catastrophes naturelles et à mener des activités en ce sens qui s'est manifestée au sein des organisations non gouvernementales, des milieux scientifiques et du secteur privé à la suite de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles, car le succès de la Décennie internationale dépend en dernière analyse de la pleine participation de tous les secteurs concernés. M. Elo en appelle à cet effet à la communauté internationale de continuer à accorder un appui politique et technique aux buts de la Décennie internationale.

D'après Mme CHAVES (Costa Rica), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, les catastrophes naturelles peuvent causer des ravages considérables dans les pays en développement, et cela surtout parce qu'ils ne sont pas préparés à y faire face. La prise de mesures destinées à renforcer les institutions nationales et régionales de manière à accroître leur capacité à atténuer les effets nocifs des phénomènes naturels ne sauverait pas seulement des vies humaines mais réduirait la nécessité d'une aide d'urgence. La prévention des catastrophes naturelles doit faire partie intégrante des plans de développement durable. Le Groupe des 77 est conscient des efforts faits par les partenaires au Cadre international pour la Décennie et par le secrétariat de la Décennie pour faire prendre davantage conscience au public des liens entre la prévention des catastrophes naturelles et tous les aspects du développement durable.

Le Groupe félicite le secrétariat de la Décennie de la transparence qui a marqué ses consultations avec les gouvernements et les autres institutions des Nations Unies et organisations intergouvernementales et espère voir se poursuivre ce dialogue. Il convient de prêter toute l'attention voulue à la recommandation formulée dans le rapport du Secrétaire général que la Décennie internationale et les résultats de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles devraient être intégrés dans l'approche coordonnée qui

présidera à l'application des décisions de toutes les récentes grandes conférences et sommets des Nations unies et à leur suivi.

Le Groupe des 77 a noté avec inquiétude que les travaux du secrétariat de la Décennie continuent à être entravés par des ressources financières et une prise de conscience insuffisantes. Le secrétariat de la Décennie devrait être doté de ressources adéquates pour s'acquitter de sa tâche en coordination avec le Département des affaires humanitaires. Le Groupe voudrait également s'assurer que les activités de secours ne sont pas financées aux dépens des activités de développement. La communauté internationale devrait montrer qu'elle a la volonté politique de mobiliser les ressources nécessaires et d'utiliser les connaissances scientifiques et techniques existantes pour atténuer les catastrophes naturelles, en gardant présents à l'esprit les besoins particuliers des pays en développement.

M. GRANT (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, affirme à nouveau le constant appui de l'Union européenne aux activités de la Décennie. Le financement des catastrophes naturelles étant une question majeure qui intéresse tous les secteurs concernés par le développement, l'Union européenne estime que les mesures destinées à y faire face et à les atténuer doivent être pleinement intégrées dans le processus du développement durable, par l'intermédiaire notamment des mécanismes établis de coordination et de planification du système des Nations Unies. Elle se félicite que le rapport ait reconnu le rôle joué par les entreprises privées dans la réalisation des buts de la Décennie et aimerait également mettre en lumière celui tout aussi important joué par la société civile. Elle se réjouit de la participation plus active de ces secteurs au nombre croissant d'initiatives de plus en plus variées prises au niveau des pays et au niveau local en matière de prévention des catastrophes naturelles et souhaite souligner l'importance d'une plus étroite collaboration au niveau régional, notamment pour ce qui est de l'expérience technique en matière d'information et de communication.

L'Union européenne est consciente de l'importance que présentent l'éducation et la formation pour la prévention des catastrophes naturelles et elle attend avec intérêt les résultats de la réunion commune du Comité scientifique et technique et du Comité directeur interinstitutions de la Décennie internationale qui se tiendra au siège de l'UNESCO à Paris. Elle

souligne qu'il importe de tirer parti des leçons apprises à Yokohama et souhaite notamment une participation aussi large que possible à cette réunion pour permettre à tous les secteurs concernés de la société d'apporter leur contribution au processus préparatoire. Elle est convaincue qu'un examen des résultats des arrangements actuels de coordination et de la possibilité de les améliorer à l'avenir est un élément important de ce processus. Elle souhaite souligner l'importance de l'initiative contenue dans les résolutions 49/22 B et 50/117 B de l'Assemblée générale sur le développement et le renforcement des capacités d'alerte rapide et encourage tous les États à coopérer aux efforts de la Décennie pour développer et améliorer ces capacités et parvenir à une meilleure coopération, coordination et diffusion de l'information dans ce domaine entre tous les acteurs pertinents.

QUESTIONS DE COORDINATION (suite)

c) PROGRAMME COMMUN COPARRAINÉ DES NATIONS UNIES SUR LE VIRUS DE L'IMMUNODÉFICIENCE HUMAINE ET LE SYNDROME D'IMMUNODÉFICIENCE ACQUISE (E/1996/42)

M. PIOT (Directeur exécutif du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida) dit que la récente Conférence internationale sur le sida tenue à Vancouver a centré l'attention sur la dimension mondiale de l'épidémie du sida. Deux nouvelles encourageantes ont toutefois été annoncées à cette occasion, à savoir qu'il existe désormais de nouveaux médicaments capables de stabiliser la maladie, bien que trop coûteux pour être utilisés dans les pays en développement, et que les efforts investis dans la prévention du sida ont enfin commencé à porter des fruits.

Les efforts récents du Programme commun coparrainé ont essentiellement porté sur des activités de plaidoyer, de coordination des efforts des Nations Unies, de coopération technique et de définition des meilleures pratiques, de diffusion et de développement. Un mémorandum d'accord signé par les six coparrains régit leurs relations mutuelles et fournit une base juridique aux travaux au titre du Programme. Plutôt que de créer une nouvelle institution, le Programme tire parti des installations de l'OMS au niveau mondial et des installations du PNUD au niveau des pays, notamment en matière d'effectifs.

Le Conseil de coordination du Programme a créé deux groupes de travail informels, chargés l'un d'étudier des méthodes novatrices de mobilisation des

ressources et l'autre de se pencher sur les indicateurs et l'évaluation. La participation aux travaux du Programme de représentants d'organisations non gouvernementales a été particulièrement utile. En outre, le Comité des organisations coparrainantes a fait porter ses efforts sur la mise au point d'arrangements juridiques et de moyens d'améliorer la coopération au niveau des pays.

Conformément au plan stratégique pour 1996-2000, des groupes thématiques sur le VIH/sida ont été établis dans 112 pays. Ces groupes sont le mécanisme de coordination de base dont disposent les Nations Unies pour lutter contre le sida et ils passent graduellement d'un simple échange d'informations à une action commune. Dans un nombre limité de pays, les activités du groupe thématique des Nations Unies ont conduit directement à un soutien et à un financement accru pour les programmes nationaux de lutte contre le sida. Il s'est toutefois produit de sérieux problèmes de communication entre les diverses organisations coparrainant le Programme ainsi qu'une certaine confusion quant au rôle précis des groupes thématiques, qui sont simplement des mécanismes de coordination au sein du système des Nations unies et non des organismes d'exécution. À ces problèmes, s'est ajouté celui du manque de ressources au niveau des pays pour couvrir les coûts de fonctionnement des groupes thématiques et le fait que chaque organisation coparrainant le Programme a un cycle différent de planification et une approche différente en matière de planification et de programmation.

Des conseillers de programme sont actuellement en poste dans 25 des 42 pays ciblés et ils ont un impact tangible sur les activités de coordination. Dans le domaine de la coopération technique, le Programme a créé des équipes internationales de soutien qui permettent de mobiliser des compétences techniques plus facilement dans une région donnée. La notion de «meilleures pratiques» suppose qu'on établisse un ordre de priorité, évite les doubles emplois et harmonise les activités des organisations coparrainantes de manière qu'elles soient complémentaires. Plusieurs groupes de travail interinstitutions ont été créés, auxquels participent parfois des institutions des Nations Unies qui ne comptent pas parmi les coparrains du Programme, pour cibler des domaines tels que l'éducation, les disparités entre les sexes et les jeunes vivant dans

des conditions particulièrement difficiles. Le Programme a aussi contribué à créer un groupe d'étude sur l'épidémiologie et la surveillance.

En matière de plaidoyer et de communication, un des principaux objectifs du Programme est de renforcer la volonté politique de lutter contre l'épidémie du sida. Dans cette perspective, des déclarations pertinentes de principe politique ont été faites par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le Groupe des Sept.

Le Programme est entièrement financé par des contributions volontaires. Les organisations coparrainantes ont fait d'importantes contributions en nature, notamment sous forme de détachement de personnel, ou en espèces, et la réponse de certains donateurs non traditionnels, tels que la Chine et l'Afrique du Sud, a été encourageante. Certaines des organisations coparrainantes se heurtent toutefois elles-mêmes à de sérieuses difficultés financières. D'autres, en outre, se sont montrées peu empressées à investir dans les campagnes contre le sida au niveau national, car elles pensaient que le Programme seul était responsable des efforts dans ce domaine.

Mme BROWNE (Irlande), parlant au nom de l'Union européenne, réaffirme le soutien de l'Union européenne au Programme qui est un très utile exemple de la capacité du système des Nations Unies à oeuvrer de façon coordonnée à tous les niveaux. Tout en reconnaissant que la responsabilité de coordonner les questions touchant au VIH/sida au niveau des pays revient en dernière analyse aux gouvernements nationaux, elle espère que l'on pourra intensifier encore la coordination et la coopération entre les gouvernements et les diverses institutions des Nations Unies.

Bien que le Programme en soit encore à un premier stade, la délégation irlandaise aurait aimé avoir davantage de détails sur la situation sur le terrain, par exemple sur l'étendue de la coopération entre les organisations coparrainantes et sur les progrès accomplis dans la lutte contre la maladie.

L'Union européenne note avec satisfaction que tous les pays africains pratiquement ont actuellement un programme national de lutte contre le sida et elle se félicite de l'initiative commune lancée dernièrement par le Programme et l'UNICEF pour renforcer la capacité des enfants et de leurs familles à faire face au VIH/sida.

L'Union européenne note que la situation financière du Programme demeure précaire et souligne qu'il importe de lui assurer une base financière plus stable. La délégation irlandaise est également préoccupée par le faible niveau des ressources fournies au Programme et par le fait que la plupart des contributions ont été en nature.

M. WANG Qun (Chine) apprécie les progrès marquants réalisés par le Programme au cours des derniers mois. Pour qu'il soit efficacement appliqué, les six coparrains devraient renforcer leur coordination et leur coopération en tenant compte de leurs avantages relatifs de manière à mener la politique et le programme de travail de façon cohérente au siège et sur le terrain. La coordination des institutions, notamment au niveau des pays, revêt elle aussi une grande importance. Dans cet ordre d'idées, il conviendrait de clarifier les rapports entre le Coordonnateur résident et les groupes thématiques.

La coopération entre les gouvernements nationaux et les groupes thématiques devrait être davantage intensifiée. Le groupe thématique, qui est l'organe d'exécution du Programme sur le terrain, devrait prendre en compte les travaux faits par le Programme au niveau mondial en matière de politique et de stratégie pour les activités sur le terrain, tout en veillant à ce qu'elles soient compatibles avec les plans, priorités et objectifs nationaux. Toute activité entreprise par le Programme sur le terrain devrait de même être compatible avec les conditions nationales. À cet effet, le Programme devrait nouer des liens de coopération plus étroits avec les gouvernements nationaux. Ceux-ci devraient en outre être encouragés à se faire représenter dans chacun des groupes thématiques.

Pour appuyer les efforts nationaux visant à prévenir et à enrayer le VIH/sida, il faudrait encourager le renforcement des capacités nationales. Le Gouvernement chinois félicite le Programme d'avoir retenu ce domaine parmi d'autres comme objectif ainsi que des mesures qu'il prend pour offrir des cours de formation aux fonctionnaires chargés de la mise en oeuvre des programmes nationaux. Il conviendrait d'élargir la portée de ces cours. Une assistance technique et financière est en outre indispensable si l'on veut renforcer les capacités nationales dans ce domaine.

La mobilisation de ressources adéquates présente elle aussi une importance primordiale pour l'application du Programme. La délégation chinoise se félicite

de ce que le Programme s'efforce de trouver de nouveaux moyens de générer des fonds. Elle prend également acte des mesures prises par le Programme pour réduire au minimum les dépenses administratives en espérant que cette initiative contribuera à une utilisation efficace des ressources.

M. OUATTARA (Côte d'Ivoire) constate que, malgré les quelques signes encourageants annoncés lors de la récente neuvième Conférence internationale sur le VIH/sida, on est loin de contrôler la situation. La rapide propagation de l'infection dans les pays en développement crée une nouvelle distinction entre pays industrialisés et pays pauvres et les projections à long terme des taux d'infection sont une cause de profonde préoccupation.

Le Directeur exécutif mérite d'être félicité pour les remarquables progrès réalisés en un an à peine, tant au siège que sur le terrain, en ce qui concerne l'établissement des bases juridiques et opérationnelles du Programme. L'étroite coopération nouée entre le Directeur exécutif et les chefs des six organisations coparrainantes est un excellent exemple du type de coopération souhaité entre les institutions de Bretton Woods et le système des Nations Unies. Les gouvernements, toutefois, devraient devenir partenaires à part entière dans ces efforts et ne pas être simplement des observateurs.

Le Gouvernement ivoirien se félicite des mesures prises dernièrement par le Programme en Côte d'Ivoire pour y renforcer les structures nationales chargées de lutter contre la maladie et attend avec impatience l'établissement d'un bureau régional pour l'Afrique occidentale à Abidjan.

Le Gouvernement ivoirien attache une priorité élevée à la coopération avec tous les pays et les institutions internationales dans la lutte contre le sida. Ceci étant, les thérapies nouvelles et prometteuses ne devraient pas être hors de portée de la plupart des personnes infectées en raison de leur coût ou de préoccupations touchant aux brevets. Il ne devrait pas être question d'inégalité des soins dans les efforts internationaux pour lutter contre l'épidémie. Le virus du sida ne connaît pas les frontières et toute dispersion des efforts en encouragerait la propagation.

En conclusion, M. Ouattara engage vivement le Secrétariat et les départements spécialisés à renforcer leur détermination à lutter contre l'épidémie et à en prendre l'impact en considération dans toutes les approches au développement.

M. DUNLAVEY (États-Unis d'Amérique) dit qu'en sa qualité de donateur, son pays est très satisfait des progrès considérables accomplis durant la phase de démarrage du Programme commun coparrainé sur le VIH/sida. Le Programme a atteint le point où il est prêt à commencer à jouer le rôle auquel il est destiné.

En ce qui concerne l'inquiétude exprimée au sujet de son financement, il invite les pays à faire preuve de patience et de confiance, puisque le Programme n'existe que depuis le 1er janvier 1996.

M. ACEMAH (Ouganda) dit que si quelques pays peuvent prétendre qu'ils ont réussi à sensibiliser et à éduquer le public, il ressort des renseignements dont on dispose que le taux d'infection par le VIH/sida continue à augmenter. Il semblerait donc qu'on ne fait pas encore suffisamment pour lutter contre ce virus.

L'Ouganda a été déçu, lors de la première réunion du Conseil de coordination, d'entendre suggérer que, suite à l'établissement du Programme, on allouerait moins de fonds aux dépenses de fonctionnement. Le Conseil a en fait approuvé un budget réduit à la suite de ces suggestions. Il demande vivement que la question soit réexaminée à la première occasion, en soulignant à nouveau qu'il faut disposer de ressources suffisantes pour lutter contre le sida. Rappelant que dans sa récente intervention, l'équipe du Malawi s'est plainte de l'insuffisance des fonds enregistrée depuis la fin du Programme mondial sur le sida, il constate que le problème existe dans tous les pays.

Passant aux propositions spécifiques sur ce sujet, la délégation ougandaise aimerait qu'on s'attache davantage à la progression de la pandémie du VIH/sida, examen que faciliterait un rapport approprié couvrant les travaux du Programme et de tous les autres partenaires ainsi que l'impact économique et social de la pandémie sur les pays touchés. Le Conseil devrait procéder à un examen annuel de la question et, dans un proche avenir, le VIH/sida devrait être le thème de la réunion de haut niveau. Il faudrait, en second lieu, que le Secrétariat participe à cette lutte de manière plus efficace au niveau du siège. Dans la mesure où on convient qu'il faut intervenir sur tous les fronts, il faut aussi reconnaître que la responsabilité de la supervision incombe au Secrétariat.

Mme SIELY (Australie) dit que le succès du Programme tient à coeur à son gouvernement. Au niveau des pays, tous les coparrains devraient participer aux groupes thématiques et sa délégation s'inquiète de voir que certains des coparrains ne participent pas activement et ne contribuent pas financièrement au niveau des pays. Le Programme n'a pas le moyen d'influencer les politiques et de s'occuper de l'application de la stratégie; cette responsabilité suppose une plus grande participation du Secrétariat. La question devrait rester inscrite à l'ordre du jour du Conseil et l'impact du Programme devrait être examiné l'année suivante.

M. PANKIN (Fédération de Russie) appuie pleinement les efforts du Directeur exécutif du Programme et se félicite de la signature du mémorandum d'accord et de la définition des attributions du Conseil de coordination. Le Programme est un exemple manifeste de coopération concrète interinstitutions dans une domaine spécifique sur un problème ayant des implications planétaires. La délégation russe estime toutefois que l'OMS devrait continuer à jouer un rôle de chef de file pour ce qui est des aspects médicaux et scientifiques de la lutte contre le VIH/sida.

Le Gouvernement russe appuie pleinement le Programme et étudie la possibilité d'y apporter une contribution financière, qui engloberait la formation de spécialistes russes. La lutte contre le VIH/sida fait partie des priorités de sa stratégie nationale de santé et un programme fédéral de prévention a été établi pour la période 1996-2000. Le Gouvernement russe est disposé à coopérer avec tous les autres pays et organisations dans la lutte contre le sida.

M. GERUS (Bélarus) pense que l'établissement du Programme commun coparrainé sur le VIH/sida aidera à consolider les efforts des institutions spécialisées et à renforcer la capacité des Nations Unies à trouver de nouveaux moyens de traiter la maladie. La délégation du Bélarus se félicite de la signature du mémorandum d'accord et de l'accord conclu entre le Programme et le PNUD en ce qui concerne les services administratifs et d'appui. Il est heureux que l'accent soit mis sur les activités au niveau des pays, comme l'a montré l'établissement de groupes thématiques et la nomination de 13 conseillers de pays.

Bien qu'il soit trop tôt pour évaluer les activités au titre du Programme, les besoins financiers devraient faire l'objet d'une constante attention de la part du Conseil.

Mme NASCIMBENE de DUMONT (Argentine) appuie le Programme et se félicite des progrès enregistrés, notamment au niveau des pays. L'approche interdisciplinaire prise est la seule véritablement efficace; l'Argentine a adopté cette même démarche dans sa lutte nationale contre le sida.

M. BORDA (Colombie) fait observer que l'épidémie du sida s'étend et qu'elle a de plus graves répercussions sur les pays en développement. La délégation colombienne est heureuse que des ressources soient en passe d'être allouées au nouveau Programme. En Colombie, les institutions coparrainantes ont participé à divers programmes communs avec le Ministère de la santé qui a la responsabilité de la lutte contre l'épidémie au niveau des pouvoirs publics. Le secteur de la santé serait heureux de pouvoir bénéficier d'un appui technique pour les objectifs du plan à moyen terme concernant le VIH/sida. Il est extrêmement important, pour l'élaboration de stratégies nationales, qu'un échange international de données d'expérience et de techniques de lutte contre la maladie ait lieu.

En conclusion, le Gouvernement colombien serait heureux qu'on établisse un bureau régional pour la région des Andes en Colombie et est disposé à fournir toute la collaboration nécessaire.

Mme ENGELBRECHT (Afrique du Sud) dit que son gouvernement a prouvé son soutien au Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida en s'engageant à apporter une contribution financière pendant trois ans. L'existence de ressources adéquates est indispensable à la réussite du Programme.

M. PIOT (Directeur exécutif du Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida) a le sentiment qu'une certaine confusion règne au sujet du rôle des groupes thématiques et de leur rapport avec les autorités nationales. La participation des gouvernements a été recommandée dès le tout début du Programme. Un examen des progrès réalisés au niveau des pays débutera sur une base régionale en août; la première région étudiée sera l'Asie. On a centré le Programme sur le renforcement des capacités nationales parce que les pays sont confrontés à un problème à long terme qui demande à être abordé dans

une perspective de développement. Tous les efforts sont menés dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le sida.

À propos de la déception exprimée par le représentant de l'Ouganda au sujet de l'insuffisance des fonds, M. Piot dit que si certains pays ont vu augmenter sensiblement la quantité de ressources nationales allouées à la lutte contre le sida, cela n'a pas toujours été le cas. La tendance en matière de soutien financier est actuellement à la hausse. Pour mobiliser des ressources, on tend désormais à faire plus appel aux fonds des pays qu'au financement extérieur, et le Programme entend s'adresser aux Nations Unies pour leur demander de lui allouer des fonds sur la part disponible des ressources expressément affectées. À son avis, les ressources limitées du Programme devraient être utilisées comme fonds de démarrage et pour mobiliser d'autres ressources. Il est prévu, entre autres activités, d'organiser une série d'ateliers et une formation à la mobilisation des ressources à l'intention du secteur des organisations non gouvernementales.

En ce qui concerne l'octroi d'un rôle plus important au Programme et la collaboration avec le Secrétariat des Nations Unies, M. Piot note que, conformément à la résolution 94/24 du Conseil économique et social, le Programme a pour mandat d'assurer une coordination avec les coparrains et une coordination à l'échelle du système. S'il est vrai qu'une collaboration plus soutenue avec les instances politiques des Nations Unies s'impose, il convient de n'ajouter ni mécanismes supplémentaires de coordination, ni bureaucratie ou personnel.

La création d'un bureau de liaison renforcerait considérablement les contacts avec le Secrétariat de l'ONU et les institutions et programmes des Nations Unies à New York. Une étroite collaboration a été nouée avec les institutions et organes des Nations Unies qui ne coparrainent pas le Programme, et notamment avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés et la Commission des droits de l'homme.

À propos des observations d'un certain nombre de délégations qui estiment que les coparrains n'ont pas pris suffisamment d'engagements financiers, M. Piot note que chaque coparrain a un mandat différent et que certains sont aux prises avec une crise financière. Ils pourraient toutefois faire plus au niveau des pays.

Se référant à la recommandation du représentant de l'Ouganda concernant l'établissement d'un rapport annuel sur les réactions à l'épidémie, M. Piot annonce que le Programme a commencé à préparer un rapport sur l'état de l'épidémie et les mesures prises par les divers pays pour y réagir; ce rapport sera publié à intervalles réguliers.

M. KAHN (Département de la coordination des politiques et du développement durable) dit que le rôle du Secrétariat dans le Programme a été limité parce qu'il n'est pas un des coparrains. Il a toutefois participé au groupe consultatif interinstitutions sur le sida, et prend part aux actions visant à assurer une harmonisation ou des directives coordonnées pour l'ensemble du système des Nations Unies en ce qui concerne les questions de personnel; sa Division de la population a en outre fait d'abondants travaux sur l'impact démographique de la pandémie. Le Conseil économique et social a un rôle important à jouer dans la coordination à l'échelle du système. Les problèmes touchant au VIH/sida ont été un des thèmes de la réunion de coordination il y a quelques années et le Conseil pourrait vouloir réexaminer la question dans le cadre plus large des actions à mener à l'échelon international, de leur coordination et de leur impact sur le plan de l'application.

SOUVERAINETÉ PERMANENTE SUR LES RESSOURCES NATURELLES DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS ET AUTRES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS (suite) (E/1996/L.23)

M. ABDELLATIF (Égypte) présente le projet de résolution E/1996/L.23 sur les répercussions économiques et sociales de la colonisation israélienne sur le peuple palestinien dans le territoire palestinien, y compris Jérusalem, occupés depuis 1967, et sur la population arabe du Golan syrien occupé.

La séance est levée à 13 h 5.